

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009**

**AVIS SUR LES LIGNES ROUTIERES : RENOUVELLEMENT DE LA
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Denys DECLERCQ

Le renouvellement des contrats de délégation de service public portant sur les quatre liaisons routières, dont l'exploitation est actuellement déléguée par le Conseil Régional, interviendra en 2010. Ces contrats seront conclus pour une durée de sept ans, comme ceux de la génération qui s'achève.

Les conditions d'exploitation et de service n'étant pas appelées à évoluer fondamentalement suite à ce renouvellement, le CESR prend acte.